

Conditions de participation à l'opération "SHARP Cashback Promotion".

1. L'organisateur de l'opération est Sharp Consumer Electronics (ci-après dénommé "le Fabricant").
2. Le déroulement de l'opération "SHARP Cashback Promotion" est assuré par marken mehrwert AG, Schildkrötstraße 15, 68199 Mannheim (ci-après "**marken mehrwert**").
3. Cette opération est valable pour la nouvelle série de téléviseurs Sharp EQ [numéro EAN / SN / désignation du type] ("appareil en promotion") mentionné ci-dessous :

Dispositif d'action	Désignation du type	SN	EAN
EQ TV 50	50EQ4EA		5903802462708
EQ TV 55	55EQ4EA		5903802462722
EQ TV 65	65EQ4EA		5903802462746
EQ TV 75	75EQ4EA		5903802462784

Le [numéro / désignation] est imprimé sur l'emballage de l'appareil en promotion et peut être obtenu auprès du revendeur participant concerné. Les appareils achetés auprès du Fabricant dans le cadre d'une autre opération ou reçus en cadeau sont exclus de la participation à cette opération.

4. L'opération "SHARP Cashback Promotion" est valable pour la période du 01 juillet 2022 au 31 août 2022 ("**période d'action**"). Le Fabricant se réserve le droit de raccourcir la période de promotion si le budget prévu pour cette opération est prématurément épuisé. Il est de la responsabilité du client de s'informer si un vendeur participe effectivement à cette opération et si l'appareil est en promotion.
5. Seuls les clients particuliers sont autorisés à participer s'ils ont plus de 18 ans et s'ils ont acheté un appareil en promotion chez un revendeur participant pendant la période de l'opération. La date de facturation figurant sur le justificatif d'achat ou la date figurant sur la confirmation de commande en cas d'achat en ligne est déterminante. Les grossistes et détaillants ne sont pas autorisés à participer, même s'ils agissent au nom de groupements de clients finaux. Sont en outre exclues de la participation à l'opération les ventes aux enchères en ligne, les ventes d'appareils d'occasion et les ventes privées.
6. Pour participer à l'opération, le client final doit s'enregistrer sur http://www.markenmehrwert.com/campaign/SHARP_Cashback_EQ-TV/nl jusqu'au 30.09.2022 au plus tard ("**délai d'enregistrement**") en indiquant le numéro de série et le numéro de modèle de l'appareil en promotion, ainsi qu'une copie de la facture ou, en cas d'achat en ligne, de la confirmation de commande, et en indiquant son nom, une adresse e-mail et un compte bancaire dans l'espace EURO-SEPA.
7. Les personnes autorisées à participer qui ont acheté un appareil en promotion pendant la période de l'opération reçoivent, après enregistrement valable de l'appareil en promotion conformément au point 5, un remboursement de 100 euros pour le 50EQ4, 120Euro pour le 55EQ4, 150Euro pour le 65EQ4 et 200Euro pour le 75EQ4 ("**prime**") sur leur compte courant.
8. Deux participations maximums par foyer sont possibles. Une habitation doit disposer d'une entrée et d'une sonnette séparées pour être considérée comme un foyer. Si deux appareils en promotion sont déjà enregistrés à une adresse, un troisième participant qui s'enregistre à la même adresse doit prouver qu'il ne vit pas dans le même foyer que les participants précédemment enregistrés à la même adresse.
9. Il n'est possible de participer à l'opération qu'une seule fois par appareil en promotion, de sorte qu'après une utilisation unique du numéro de série, son utilisation est bloquée pour tout autre enregistrement.

10. Si l'achat est définitivement annulé dans un délai de 6 mois après la conclusion de cet achat, la prime doit être restituée. Le retour doit être effectué au Fabricant / marken mehrwert.
11. Il n'est pas possible de combiner les offres proposées dans le cadre de cette opération avec d'autres bons, subventions, bonus ou opérations de réduction.
12. marken mehrwert / le Fabricant se réserve le droit de demander les originaux des justificatifs et de les consulter, de vérifier tous les enregistrements quant au respect des présentes conditions de participation et, le cas échéant, de demander les justificatifs manquants.
13. Si un participant enregistre des données incomplètes et/ou envoie des justificatifs incomplets, il en sera informé par courrier ou par e-mail et aura la possibilité de fournir les justificatifs manquants dans un délai de sept jours. Si le participant ne répond pas à cette demande dans le délai des sept jours, son droit à participer à l'opération et de recevoir le cadeau s'annule.
14. Si un participant s'inscrit avec des informations trompeuses, fausses ou frauduleuses, son inscription ne sera pas validée. Si les participants enfreignent les conditions de l'opération, communiquent des informations inexactes sur leur personne, utilisent des moyens déloyaux et/ou tentent de participer à l'opération plus que ne le permettent les présentes conditions de l'action, le Fabricant est en droit de les exclure de l'opération. marken mehrwert informera le participant par e-mail que son enregistrement ne sera plus traité ou qu'il sera exclu de la participation à l'opération. En cas de motif d'exclusion, le Fabricant et marken mehrwert sont en droit - même ultérieurement - de refuser l'octroi du Cash Back et d'exiger le remboursement des cadeaux déjà accordés ou de réclamer un dédommagement d'une valeur équivalente à celle du cadeau.
15. L'octroi du cadeau se fait généralement dans les 30 jours ouvrables suivant l'enregistrement. Il est exclu de recevoir le cadeau en espèces ou par chèque.
16. marken mehrwert n'utilise les données collectées des participants, c'est-à-dire leur nom, leur adresse, leur adresse e-mail et leurs coordonnées bancaires, uniquement pour la réalisation de l'opération. Le participant a le droit de se retirer à tout moment de cette opération en envoyant un e-mail à sharp-nl@markenmehrwert.com avec le mot-clé "désinscription" en objet. Une fois l'opération terminée, les données collectées seront effacées ou bloquées par marken mehrwert. La clause d'information se trouve dans l'annexe n° 1.
17. En enregistrant le premier appareil de l'opération, le participant accepte les conditions de l'opération.
18. En plus des cas mentionnés au point 3 (épuisement du budget / raccourcissement de la période de l'opération), le fabricant est en droit de mettre fin prématurément à l'opération si le bon déroulement de celle-ci ne peut être garanti pour des raisons techniques et/ou juridiques.
19. Si une disposition des conditions de l'opération devient totalement ou partiellement caduque, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Une disposition invalide doit être remplacée par une disposition qui est à la fois juridiquement possible et dont le contenu se rapproche le plus possible de celui de la disposition devenue invalide. Il en va de même pour les éventuelles lacunes réglementaires.
20. Tout recours juridique est exclu. Le droit français s'applique.

Annexe 1 - Clause d'information

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est Sharp Consumer Electronics Poland sp. z o.o., dont le siège est situé à Ostaszewo 57B, 87-148 Łysomice.

Le responsable du traitement des données a désigné un délégué à la protection des données, joignable à l'adresse suivante : iod.pl@sharpconsumer.eu.

Le responsable du traitement obtient les données à caractère personnel auprès de l'agence : marken mehrwert AG, Schildkrötstraße 15, 68199 Mannheim

La fourniture des données est nécessaire à l'exécution du contrat. La non-fourniture des données entraîne l'impossibilité d'exécuter le contrat.

Les données à caractère personnel sont traitées aux fins suivantes :

Objet des données	Type de données	Objectif et base juridique	Conservation des données
Participants à l'opération	Prénom et nom, adresse, Adresse e-mail, coordonnées bancaires	<ol style="list-style-type: none">1. Exécution du contrat - Exécution du contrat (base juridique - article 6 (1) (b) GDPR)2. Défense contre - l'intérêt légitime du responsable du traitement (base juridique - article 6 (1) (f) GDPR)	Les données à caractère personnel sont traitées pendant la durée de l'opération ou pendant la période de prescription des droits prévus par le code civil.

Les destinataires des données à caractère personnel peuvent être : des techniciens de service, des banques, des fournisseurs de solutions informatiques, des services de courrier et des bureaux de poste.

Les données ne sont pas transférées vers des pays tiers en dehors de l'EEE.

Toute personne a le droit de demander l'accès à ses données à caractère personnel, leur rectification ou leur effacement ou la limitation de leur traitement, ainsi que le droit à la portabilité des données. Toute personne a le droit de s'opposer au traitement de ses données et de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle.

Le droit de s'opposer au traitement des données s'applique aux traitements de données fondés sur l'intérêt légitime du responsable du traitement.